

PRÉPARATION À LA CONDUITE EN BOITE AUTOMATIQUE B78

Objectifs : Conduire un véhicule de catégorie B de moins de 3,5 tonnes, transportant jusqu'à huit passagers, ainsi que des remorques.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie concernée, équipés d'un embrayage et/ou d'une boîte de vitesses automatique,
- Être titulaire de l'Épreuve Théorique Générale depuis moins de cinq ans,
- Être âgé de 16 ans au moins,
- Dans le cas de certains handicaps ou pathologies, avoir passé le contrôle médical préalable auprès d'un médecin de ville agréé par le préfet du département de votre lieu de résidence,
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le volume de formation nécessaire,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Pour convertir votre Permis B restrictif B78 en Permis B, une formation de 7 heures minimum est validée par un formateur chargé de vérifier l'aptitude du conducteur à utiliser efficacement les commandes d'un véhicule à boîte manuelle en circulation. Il convient ensuite de faire la demande de suppression du code 78 auprès du service en ligne ANTS ou France Titres.
- Les conducteurs de véhicules équipés d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons médicales (par exemple à la suite d'un handicap) et les titulaires des autres catégories de permis de conduire restent soumis à la procédure de régularisation par l'expert pour la levée de la restriction.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis.



CER C'EST RÉUSSIR

PROGRAMME / CONTENU DE LA FORMATION

Le Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes pédagogiques : explicative, démonstrative, active et de guidage,
- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Simulateur de conduite
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.
- Évaluations formatives dans le cadre de la construction des compétences,
- Évaluations de synthèse dans le cadre de la validation des compétences,
- Evaluation finale, sous forme d'un bilan de compétence,
- Epreuve pratique réalisée par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 32 minutes. Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 20 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire,
- Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.



EFFECTIFS

- Consultez le site internet pour trouver l'agence la plus proche de chez vous : www.cer-reseau.com

HORAIRES

- Consultez notre site internet pour trouver les horaires : https://www.cer-leblancmesnil.fr/

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 13h

